



**AMIANTE, PROJETS IMMOBILIERS, RESTRUCTURATIONS...  
LA CGT IMPOT-TRESOR 31 DANS LE COLLIMATEUR  
DE LA DIRECTION PARCE QU'ELLE DEFEND  
LA SANTE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES AGENT(E)S**

**LA CGT ECARTEE DE LA REUNION DES TRAVAUX DU LUNDI 29 SEPTEMBRE  
SUR LE SITE DE SAINT-GAUDENS POURTANT PROVOQUEE A SA SEULE  
DEMANDE !!!**

**D**epuis le début à Saint-Gaudens, comme au Mirail ou encore à la Trésorerie Générale en passant par la Cité Administrative, la CGT IMPOT-TRESOR n'a de cesse de se battre pour que les projets immobiliers garantissent de bonnes conditions de travail et respectent la santé des collègues et du public.

Clairement, les Directions n'hésitent plus à afficher leur diktat pour faire passer par tous les moyens et sans concertation, les projets les moins coûteux et répondant à une commande politique au mépris du bien-être et des conditions de travail des collègues. **Face à ces choix qui mettent en danger les agent(e)s, la CGT IMPOT-TRESOR n'a jamais baissé la barre sur les exigences revendicatives.**

C'est parce que nous refusons de rentrer dans son jeu que la Direction cherche aujourd'hui à isoler la CGT aux moyens de procédés litigieux.

**Concernant le Projet de Saint-Gaudens, la Direction tente un numéro de claquette pour ne pas avoir à répondre et donner l'illusion de la transparence sans fournir la moindre garantie aux personnels.**

Le choix de l'encapsulage ne fait que différer dans le temps la question du désamiantage du site. **Que se passera-t-il en cas de nouvelles restructurations de services ou de travaux d'entretien : les agents travailleront-ils en site occupé ? Leur signalera-t-on toujours la présence de l'amiante ?**

**En CHS, la CGT a été la seule organisation syndicale à dénoncer ouvertement :**

- Le manque de superficie des espaces de travail non-conformes aux normes DPAEP, et avouée par la Direction.
- L'anticipation des suppressions d'emplois à venir sur le site et sur laquelle compte la Direction pour régler les problèmes de surface immobilière.
- Et à porter, à brève échéance, la solution du relogement des collègues dans un nouveau bâtiment !!!

**C'est cette opiniâtreté que la Direction a voulu sanctionner en « OUBLIANT » de convoquer la CGT à une réunion d'information en présence de l'Inspecteur Hygiène et Sécurité, des agent(e)s et des autres collègues des organisations syndicales sur le site de Saint-Gaudens et portant sur le déroulement des travaux.**

Cet OUBLI bien pratique aura permis à la Direction avec l'appui de l'Inspecteur Hygiène Sécurité de tenir un discours lisse et rassurant.

**Par la même occasion, la Direction espère ainsi jeter le discrédit sur la CGT IMPOT-TRESOR en laissant planer le doute sur son véritable engagement dans le suivi du dossier.**

Ainsi les élus CHS de la CGT, au nombre de six, n'ont pas été convoqués à l'exception d'un seul en stage cette semaine là. Décidément les coïncidences font bien les choses !!!

**Afin de mettre les points sur les i, la CGT IMPOT-TRESOR a fait une visite à l'improviste dans les locaux du « château » pour rencontrer le responsable du projet, M FERRALI (DSF).**

En proie à de subites pertes de mémoire, la Direction a reconnu explicitement qu'effectivement « il y avait eu un raté ».

### **Nous sommes en droit de nous interroger sur la nature prétendument fortuite de ces bourdes à répétition.**

Ne sachant plus quoi répondre, feignant l'indignation, dans l'impossibilité de nous préciser s'il s'agissait d'une visite destinée aux représentants du CHS, de la DGI (ou de l'évêché), **cette attitude nous conduit à considérer que la Direction n'est plus un interlocuteur de confiance.**

A ce jour, nous tenons à préciser que ni la certification des entreprises devant intervenir (pas même leur nom), ni le plan de confinement de l'amiante, ni les démarches entreprises auprès de l'Inspection du Travail et diverses « peccadilles » n'ont encore été présentés en CHS ?....**Pour quel motif ?**

**Enfin, lors de notre visite surprise, la Direction, après avoir un temps nié que la superficie des espaces de travail attribuée aux agent(e)s était en dessous des normes, a finalement reconnu que pour plusieurs locaux le nombre de mètres carrés par agent n'était pas conforme avec la réglementation.**

**Notamment le local des géomètres (28m2 environ pour 4 agents) que certains de l'encadrement supérieur voudrait bien voir raser !!!**

**Que les collègues ne s'en fassent pas trop, la Direction compte bien sur les suppressions d'emplois pour améliorer les conditions de travail et accroître les surfaces des bureaux.**

### **CERISE SUR LE GATEAU D'AMIANTE DU MIRAIL**

Cerise sur le gâteau, en réponse à notre remarque sur le risque encouru chaque jour par les agent(e)s du Mirail en raison de l'état dégradé du sol amianté, **M FERRALI nous a répondu que ces propos n'engageaient que nous et qu'il n'était pour sa part pas compétent pour affirmer que cela représentait un danger pour la santé des agent(e)s.**

**Devant tant de mauvaise foi, nous l'avons invité à reprendre le DTA du Mirail rédigé par la Centrale et qui juge « non différable » le désamiantage du site en raison de l'état délabré des dalles au sol.**

**La vérité est que la Direction essaie de jouer la montre pour gagner du temps et « enquiller » à la moindre occasion les travaux en site occupé pour tout le monde.**

**Nous rappelons d'ailleurs que si les travaux ne se sont pas faits en site occupé sur le site de Saint-Gaudens, c'est en partie grâce aux interventions de la CGT.**

**N'en déplaise à nos Directions, l'amiante ce n'est pas du chocolat !!!**

### **A LA CITE ADMINISTRATIVE, LA DIRECTION A PROFITE DES CONGES ESTIVAUX POUR CONDUIRE DES OPERATIONS DE DESAMIANTAGE SAUVAGE !!!**

Clou du spectacle pour ceux qui auraient encore quelques illusions sur la volonté de la Direction de faire preuve de dialogue social ou qui nous jugerait excessif en la matière.

Nous venons d'apprendre qu'en plein mois d'août durant la période de congés des collègues de l'accueil et gestion de la Cité, il a été procédé à l'encapsulage des sols (confinement des 118 m2 des dalles de sol amianté) de leurs locaux.

Aucun CHS, aucun CTP, les collègues ont été mis devant le fait accompli. Devant l'ensemble de ces abus répétés, le syndicat CGT a décidé d'informer et d'alerter l'Inspection du Travail.

**FACE A UNE DIRECTION PLUS SOUCIEUSE DES ENJEUX BUDGETAIRES QUE DE LA SANTE DES COLLEGUES, ET MALGRE LES BATONS DANS LES ROUES, LA CGT NE CEDERA PAS ET CONTINUERA SON TRAVAIL DE DEFENSE DES AGENT(E)S.**